

Commission d'apprentissage

Horticulteur-trice : Canton de Fribourg

Rôle de la commission d'apprentissage

Rôle des commissions d'apprentissage

Les commissions d'apprentissage sont composées des organisations du monde du travail représentées paritairement ainsi que, dans la mesure du possible, d'au moins un membre du corps enseignant des écoles professionnelles.

Elles ont pour but de soutenir l'autorité cantonale dans sa tâche de la surveillance de l'apprentissage, au sens de l'art. 47 LFP. A ce titre, elles ont entre autres les attributions suivantes :

- › donner un préavis au Service quant à l'octroi de l'autorisation de former des apprenti-e-s
- › procéder, dans la mesure du possible, à une visite de chaque personne en formation pendant son apprentissage dans son milieu de pratique professionnelle ou durant les cours interentreprises et établir un rapport de visite à l'intention du Service
- › visiter chaque prestataire de la formation à la pratique professionnelle bénéficiant d'une autorisation provisoire de former des apprenti-e-s
- › informer le Service des difficultés relatives à la qualité de la formation

Rôle de la commission d'apprentissage

- › collaborer avec le Service pour tenter de résoudre les problèmes rencontrés par les personnes en formation ou les prestataires de la formation à la pratique professionnelle et de régler les litiges découlant de l'exécution du contrat d'apprentissage.

Afin de contacter une commission d'apprentissage, référez-vous à la liste ci-dessous.

Les commissions d'apprentissage sont indemnisées par le Service pour leur travail par des forfaits.

Membres des commissions d'apprentissage

Chaque mutation au sein des commissions d'apprentissage doit être annoncée au Service. Les personnes intéressées à faire partie d'une commission, remplissent le formulaire pour nouveaux membres et leur candidature sera soumise à la commission cantonale de la formation professionnelle qui les nomme officiellement.

Chaque membre de CA doit être au bénéfice de l'attestation de cours pour formateurs et formatrices en entreprise. Les nouveaux membres suivront ce cours au plus tard 2 ans après leur nomination.

Tâches de la commission d'apprentissage

Contrôle des contrats d'apprentissage avec le SFP

Autorisations de formation

Visites d'entreprises + apprentis-e-s

Soutien aux entreprises (profils professionnels) et questions des apprentis + problèmes

Soutien et coaching pour les nouvelles entreprises
(plan de formation, dossier, rapport de formation et clarification ordonnance)

Membres de la commission d'apprentissage

Jonas Jungo (Comité JSFR – président)

Fabrice Pichonnaz (enseignant – secrétaire)

Alexandra Zbinden (Comité JSFR)

Erich Kaderli (Comité JSFR)

Olivia Duc (Cheffe experte horticultrice)

Monique Baechler (Cheffe experte production)

Stéphane Wicht (Ville de Fribourg)

Vacant ...

Visites de la commission d'apprentissage

- Formulaire entreprise formatrice + apprenti-e
 - Contrôle du respect du dossier de formation
 - Entretien semestriel
 - Formateur responsable, nombre de personnes qualifiées
- Rapport semestriel par apprenti-e
- Portfolio de plantes

Visites de la commission d'apprentissage



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la formation professionnelle SFP
Amt für Berufsbildung BBA

Derrière-les-Remparts 1, 1700 Fribourg

T +41 26 305 25 00
www.fr.ch/sfp

5-8 FO

Visite d'apprentissage

Entretien commission d'apprentissage (CA) – **entreprise formatrice**

Entreprise formatrice :

Adresse / téléphone :

Formateur/-trice :

Personne en formation :

Profession :

Option / Branche :

Contrat du au

Année de formation :

Ce document a pour objectif de mener un entretien structuré. La CA choisit les points à discuter en fonction de la situation et de l'année de formation.

Veillez cocher ce qui convient et compléter si nécessaire votre réponse, sous «Remarques»

Exigences posées à l'entreprise formatrice	oui	non	Remarques
1. Un-e responsable de formation coordonne-t-il la formation des apprentis pour toute l'entreprise ? <small>(si oui, indiquer nom et prénom)</small>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2. Le/la formateur/-trice assigné-e à la profession a-t-il/elle suivi le cours pour formateur en entreprise ? Si non, quelqu'un d'autre est-il formé ou inscrit ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
3. Le nombre des personnes qualifiées et le nombre maximal d'apprenti-e-s pouvant être formés simultanément, sont-ils respectés selon la section 6 de l'OrFo ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4. D'autres types de formation sont-ils représentés ? <small>(préapprentissage, stages, etc.) ? Si oui, indiquer le nombre</small>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5. Le/la formateur/-trice est-il/elle soutenu-e par sa hiérarchie dans l'encadrement de la personne en formation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Encadrement et plan de formation	oui	non	Remarques

Liens

[Informations sur la formation professionnelle \(jardinsuisse.ch\)](https://www.jardinsuisse.ch)

[Commissions d'apprentissage | Etat de Fribourg](#)